



LE REGIME DE VICHY

Le 1^{er} septembre 1939, L'invasion de la Pologne par l'armée allemande provoque le début de la Seconde Guerre mondiale. En mai 1940, l'Allemagne envahit la France.

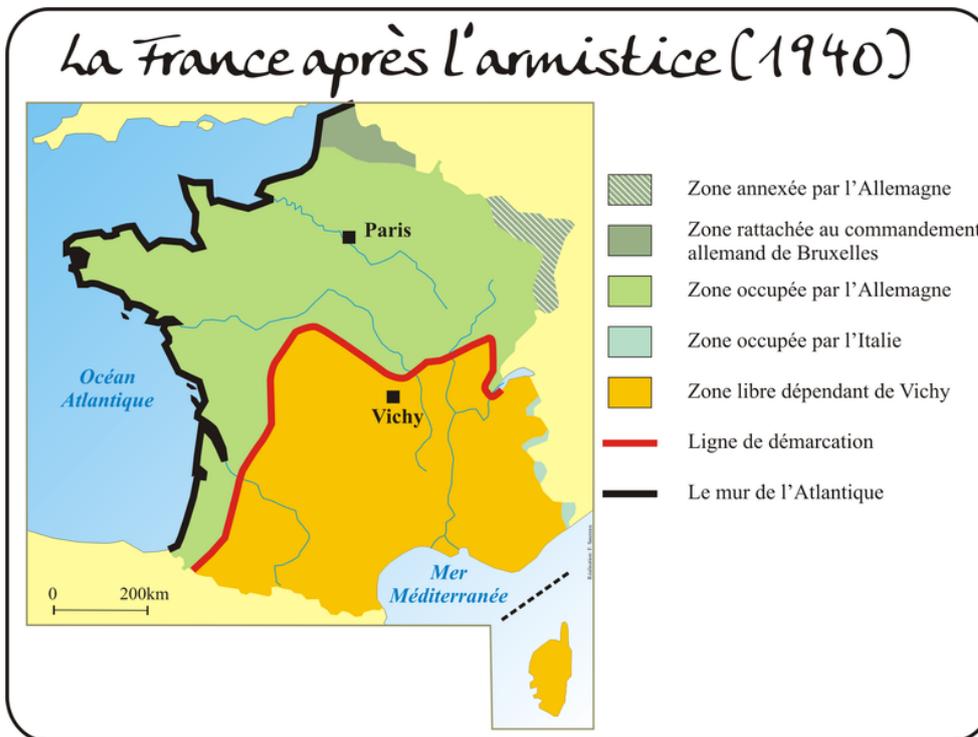
Cliquez sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=s87CKB5E3SQ>

Répondez aux questions suivantes :

- 1) Quelle est la nature du document ?
- 2) Qui prononce ce discours ? A quelle célèbre bataille de la Première Guerre mondiale est associé son nom (lieu et date) ? A qui s'adresse-t-il ?
- 3) Qu'annonce-t-il ?

Les conséquences de la défaite militaire de 1940 :



- 1) Quelles sont les deux grandes zones représentées en vert clair et en jaune sur la carte ?
- 2) Que représente la ligne rouge ?
- 3) Quelle ville de la « zone libre » devient le siège du gouvernement français ?
- 4) Quels départements sont annexés par l'Allemagne ?
- 5) Quelle est la situation du Nord et du Pas-de-Calais ?

Les caractéristiques du régime de Vichy :

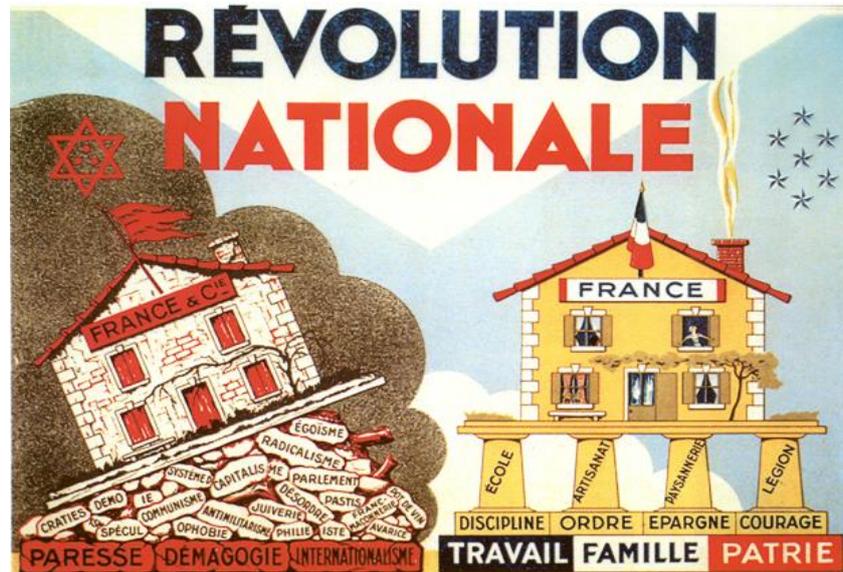
1)

§ 1. Le chef de l'État français [Le Maréchal Philippe Pétain] a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui.
§ 2. Il exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres...
§ 3. Il promulgue les lois et assure leur exécution.
§ 4. Il nomme à tous les emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.
§ 5. Il dispose de la force armée.
§ 6. Il a le droit de grâce et d'amnistie (=effacer des décisions judiciaires).

Vote des pleins pouvoirs à Philippe Pétain, juillet 1940.

LE REGIME DE VICHY

2)



3)

Article 1

Est regardé comme Juif toute personne issue de trois grands-parents de race juive [...].

Article 2

L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs : chef de l'État, membre du gouvernement ; fonctionnaires de tout grade attachés aux services de police ; membres des corps enseignants ; officiers et sous-officiers des armées. [...]

Article 4

L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libres, des fonctions dévolues aux officiers ministériels et à tous auxiliaires de la justice sont permis aux Juifs, à moins que des règlements d'administration publique n'aient fixé pour eux une proportion déterminée. Dans ce cas, les mêmes règlements détermineront les conditions dans lesquelles aura lieu l'élimination des Juifs en surnombre.

Article 5

Les Juifs ne pourront exercer l'une quelconque des professions suivantes : directeurs et rédacteurs de journaux, metteurs en scène, entrepreneurs de spectacles [...] ; gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion. [...]

Fait et décidé à Vichy, 3 octobre 1940

4) Cliquez sur le lien suivant :

<http://www.youtube.com/watch?v=PNMswtqJ0gg>



Les 16-17 juillet 1942, des policiers et gendarmes français arrêtent 13 000 Juifs dans la région de Paris. Ils sont rassemblés au Vélodrome d'Hiver (Vel' d'Hiv') pour être livrés aux Allemands. Au total, 75 000 Juifs ont été déportés de France.

LE REGIME DE VICHY



Départ de travailleurs français du « service du travail obligatoire (STO) » pour l'Allemagne (gare de Paris, 1943)

Les documents ci-dessus sont répartis en 4 thématiques qui illustrent chacune des caractéristiques principales du régime de Vichy : un régime antisémite / Un régime autoritaire (dictature) / Un régime qui collabore (aide les Allemands) / un régime réactionnaire (retour à d'anciennes valeurs). Vous vous appuyerez sur les documents pour compléter la carte mentale et expliquer chacune de ces caractéristiques.

